



NOTICE D'INFORMATION

**INSCRIPTION ET DELIVRANCE DU PERMIS DE
CONDUIRE EN MER LES NAVIRES DE
PLAISANCE A MOTEUR
« PERMIS MER CÔTIER ET HAUTURIER »**

Réf : Arrêté n° 1527 CM du 14 septembre 2009 modifié

**COMPOSITION DU DOSSIER
- POUR L'INSCRIPTION AU PERMIS MER CÔTIER -**

1	1 formulaire-type portant demande d'inscription et de délivrance pour l'obtention d'un titre de conduite au permis mer dûment complété, daté et signé par le candidat ;
2	1 certificat médical d'aptitude physique de moins de six mois à la date du dépôt de la demande portant mention de l'aptitude du candidat pour le passage du permis mer ; <i>Le CM sera conforme à un modèle défini par l'autorité administrative compétente, et délivré par un médecin habilité au regard de la réglementation en vigueur</i>
3	1 photocopie d'une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, acte de naissance) en cours de validité ;
4	1 photographie d'identité récente et identique (norme passeport) ;
5	1 timbre fiscal à 2.500 FCP correspondant au droit d'inscription ;
6	1 timbre fiscal à 5.500 FCP correspondant au droit de délivrance ;
7	1 enveloppe d'un format B5 (<i>moitié format A4_enveloppe demie</i>) timbrée au tarif en vigueur à (760 CFP) et libellée à l'adresse postale ou géographique du candidat pour le renvoi du permis mer définitif (dans les îles et hors Polynésie) ;

**COMPOSITION DU DOSSIER
- POUR L'INSCRIPTION AU PERMIS MER HAUTURIER -**

1	1 formulaire-type portant demande d'inscription et de délivrance pour l'obtention d'un titre de conduite au permis mer dûment complété, daté et signé par le candidat ;
2	1 certificat médical d'aptitude physique de moins de six mois à la date du dépôt de la demande portant mention de l'aptitude du candidat pour le passage du permis mer ; <i>Le CM sera conforme à un modèle défini par l'autorité administrative compétente, et délivré par un médecin habilité au regard de la réglementation en vigueur</i>
3	1 photocopie du permis A ou du permis mer côtier ;
4	1 photocopie d'une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, acte de naissance) en cours de validité ;
5	1 photographie d'identité récente et identique (norme passeport) ;
6	1 timbre fiscal à 2.500 FCP correspondant au droit d'inscription ;
7	1 timbre fiscal à 5.500 FCP correspondant au droit de délivrance ;
8	1 enveloppe d'un format B5 (<i>moitié format A4_enveloppe demie</i>) timbrée au tarif en vigueur à (760 FCP) et libellée à l'adresse postale ou géographique du candidat pour le renvoi du permis mer définitif (dans les îles et hors Polynésie) ;
INFORMATION & DEPÔT DU DOSSIER D'INSCRIPTION	Direction Polynésienne des Affaires Maritimes (DPAM) [Lieu de situation : Route de la Papeava, Immeuble SAT NUI, Lot n° 12, voie M – Fare Ute - Papeete BP 9005 - 98 716 Pirae (TAHITI) Tél: 40 54 45 00 – Fax: 40 54 45 04 ou Monsieur TEIPOARII Tapunui Tél. 40 54 45 70 (direct) Email: accueil.dpam@maritime.gov.pf Email: formation.dpam@maritime.gov.pf